

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2138

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure

-----

### ARTICLE 23

À la fin de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« décret en Conseil d'État »,

les mots :

« le décret prévu à l'article L. 314-23 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.